

-AVIS-

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE DU PUBLIC RELATIVE À UNE ÉTUDE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège), sis Rue de la Digue 25, 4420 Saint-Nicolas, active dans le domaine de l'assainissement des eaux usées (égouttage, collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, etc.), informe le public qu'elle prévoit d'introduire prochainement auprès de la commune de Liège une **DEMANDE DE PERMIS UNIQUE POUR UN ÉTABLISSEMENT DE CLASSE 1** visant entre autres le renouvellement des activités de la station d'épuration de Sclessin, la construction d'un atelier de mécanique et d'une extension du bâtiment administratif pour son site implanté Verte voie, 80 à 4000 Liège (Sclessin).

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'AIDE vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le mercredi 10 décembre à 19h00
AIDE – Station d'Epuration de Sclessin, Verte voie, 80 à 4000 Liège (Sclessin)

Les communes désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet sont : Liège, Saint-Nicolas, Seraing et Grâce-Hollogne.

Cette réunion d'information aura pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son site ;
- de présenter la méthodologie qui va être suivie dans le cadre de l'étude d'incidences ;
- de permettre au public de poser des questions, et d'émettre ses observations et suggestions concernant le site ;
- de présenter des alternatives techniques qui pourraient raisonnablement être envisagées par le demandeur et qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'AIDE :

- Valérie Bolette : v.bolette@aide.be - GSM : 0478 80 47 26
- Franck Bodson : f.bodson@aide.be - GSM : 0495 92 36 05

Un enregistrement vidéo de la réunion et les supports utilisés lors de cette réunion seront disponibles en ligne, à partir du 12 décembre et pour une durée de 15 jours, sur le site internet de l'AIDE : <https://www.aide.be>

Dans les quinze jours qui suivent la réunion, toute personne peut émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant au Collège communal de la Ville de Liège :

Par écrit : ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIEGE - PERMIS D'ENVIRONNEMENT - Mme Carole SCHEEN
Réf. SPE : PU/1/158

Potierue, 5 à 4000 LIEGE

Par mail : permis.environnement@liege.be

Le courrier, ou courriel, doit mentionner les nom et adresse de la personne, et une copie doit être transmise au demandeur.

Cette réunion est organisée par l'AIDE, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2007 portant exécution du décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement (M.B. 27/02/2008).